

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Faustin Boukoubi présent à l'intronisation du 126e empereur

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Le président de l'Assemblée nationale a représenté le Gabon, avant-hier, à la cérémonie hautement protocolaire d'intronisation du 126e empereur du Japon. Ladite manifestation rehaussée par la présence de plus de deux mille invités, a eu lieu au palais impérial de Tokyo, la capitale japonaise.

Le nouvel empereur du Chrysanthème Nahurito, âgé de 59 ans, est devenu, le 126e souverain du Japon depuis le 1er mai dernier. Ce, après l'abdication de son père Akihito, après trente ans de règne. Cet acte d'intronisation est conforme à la Constitution et à la loi sur la maison impériale. C'est fort de cela, que le docteur en commerce, diplômé de l'université d'Oxford en Angleterre, Nahurito a dit mesurer la lourde responsabilité qui est désormais la sienne envers son peuple et son pays.

Rappelons que la présence du président de l'Assemblée nationale gabonaise s'inscrit dans le cadre des relations de coopération existant entre le Gabon et le Japon depuis plusieurs décennies. Les deux pays entretiennent d'ailleurs de vieux rapports diplomatiques. Des réalisations matérialisant l'excellence de ces bons échanges en sont la preuve.

Il convient enfin de souligner que Faustin Boukoubi qui représente notre pays à cette cérémonie est un haut cadre de la République formé au... Japon.



Photo: DR

Faustin Boukoubi au palais impérial.

Dialogue d'Angondjé: de nombreux Actes traduits en textes législatifs

CEPENDANT, les avancées concernent davantage les aspects politiques. Beaucoup reste encore à faire.

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

UNE évidence s'impose. Plusieurs recommandations adoptées à l'issue du Dialogue politique, qui s'était tenu, du 12 avril au 26 mai 2017, à Angondjé, ont été traduites en actes législatifs et réglementaires et s'imposent, de fait, à tous.

Au nombre des textes adoptés, ceux consacrant le scrutin majoritaire uninominal à deux tours pour les élections présidentielles et parlementaires, l'érection du Centre gabonais des élections (CGE), la définition du rôle et des missions du ministère de l'Intérieur dans l'organisation des élections politiques. Mais également ceux consacrant le transfert du contentieux des élections locales aux tribunaux administratifs, fixant la durée du mandat des membres de la Cour constitutionnelle à neuf ans non renouvelable, modifiant la dénomination du Conseil économique et social, etc. Traduction de la volonté politique et du consensus exprimés par les participants au cours du Dialogue d'Angondjé, force est de reconnaître et de constater que ces textes couvrent essentiellement des pans essentiels de notre vie



Photo: Wilfried MBINAH

Force est de reconnaître et de constater que ces textes couvrent essentiellement des pans essentiels de notre vie politique nationale et institutionnelle.

représentants de la majorité et de l'opposition à ces assises ne s'étaient penchés que sur ces différents aspects. Il n'en est rien, en réalité. Vu qu'ils avaient également abordé des thématiques liées, entre autres, à l'organisation

politique nationale et institutionnelle. Notamment l'organisation des élections politiques, les rapports entre l'Exécutif et le Parlement, etc.

Bref, c'est à croire que les représentants de la majorité et de l'opposition à ces assises ne s'étaient penchés que sur ces différents aspects. Il n'en est rien, en réalité. Vu qu'ils avaient également abordé des thématiques liées, entre autres, à l'organisation

et au fonctionnement de notre système judiciaire, aux conditions de création, financement et de fonctionnement des syndicats, à la gestion des collectivités locales, à la santé et la protection sociale, etc.

Malheureusement, les nombreuses recommandations qui avaient été formulées dans ces domaines sont restées jusqu'ici lettre morte. S'agissant de notre système judiciaire, les participants avaient convenu de la nécessité "de tenir des assises sur l'organisation et le fonctionnement de la justice". Apparemment, à ce sujet aussi, rien ne semble poindre à l'horizon.

A nos lecteurs

Une regrettable erreur technique nous a conduit à envoyer à l'impression une page parue dans l'édition de la veille. Voici celle normalement prévue. Toutes nos excuses.

Tribune des Partis politiques

Accords d'Angondjé: l'opposition grugée?

DES "faire-valoir" utilisés dans la détente du climat politico-social "explosif", marqué par des émeutes postélectorales d'une rare violence sous nos cieux, au sortir de la dernière présidentielle de 2016. Voilà, désormais, le sentiment qui semble animer René Ndemézo Obiang, premier secrétaire de Démocratie Nouvelle (DN) et d'autres leaders politiques, regroupés au sein de l'opposition dite "républicaine et démocratique". Une déception perceptible dès la formation du premier gouvernement du deuxième mandat du chef de l'État,

Ali Bongo Ondimba. Cette frange de l'opposition ayant espéré mieux que quelques strapontins.

En effet, l'opposition "modérée" qui a participé à la grand-messe d'Angondjé n'a cessé de clamer haut et fort que l'article 256, inhérent à la mise en place d'un "gouvernement d'union nationale", a été purement et simplement foulé aux pieds par le camp adverse. Pour ce bord politique, sa faible représentativité dans les différents gouvernements de ce septennat, illustre à merveille le peu de crédit accordé par la "Majorité républicaine et sociale pour

l'émergence" à ce combat.

Plus grave, depuis qu'il a été porté sur les fonts baptismaux, le Comité de suivi des actes du Dialogue brille par une atonie. Du coup, il peine à fonctionner, faute de moyens. Un grave manquement que n'a pas manqué de relever René Ndemézo Obiang lors de la transmission du rapport-bilan, selon eux "non-complaisant", au Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, le 16 octobre dernier.

Dépôt de rapport, soulignons-le au passage, royalement ignoré par les représentants de la majorité présents dans ledit

comité. Que cache donc ce peu d'intérêt de la majorité? Au moment où certains rêvent de nouvelles retrouvailles, les leaders de cette frange de l'opposition se demandent à quoi pourraient servir de telles assises, vu que les recommandations du précédent peinent à être appliquées? D'où leur attachement à la mise en place des Actes d'Angondjé. Leurs partenaires de la majorité vont-ils (enfin) accéder à leurs préoccupations? Là est toute la question.

Yannick Franz IGOHO